

SAINT-LÔ AGGLO À VOS CÔTÉS !

Fonctionnement

Saint-Lô Agglo, attentive à l'attractivité de son territoire, veille à offrir une qualité de vie à ses habitants et une qualité d'implantation aux acteurs économiques.

À travers ses compétences très étendues, l'Agglo est aujourd'hui dans une démarche active de construction de son avenir pour répondre aux enjeux de développement territorial.

Créée au 1^{er} janvier 2014, Saint-Lô Agglo regroupe aujourd'hui 61 communes et 79 272 habitants (©Insee 2023).

Elle compte environ 350 agents.

L'Agglo, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale, est administrée par un conseil communautaire qui regroupe 97 élus désignés par les communes membres.

Présidée par Fabrice Lemazurier, la communauté d'agglomération compte 15 vice-présidents et 17 élus communautaires qui forment le Bureau communautaire (33 élus).

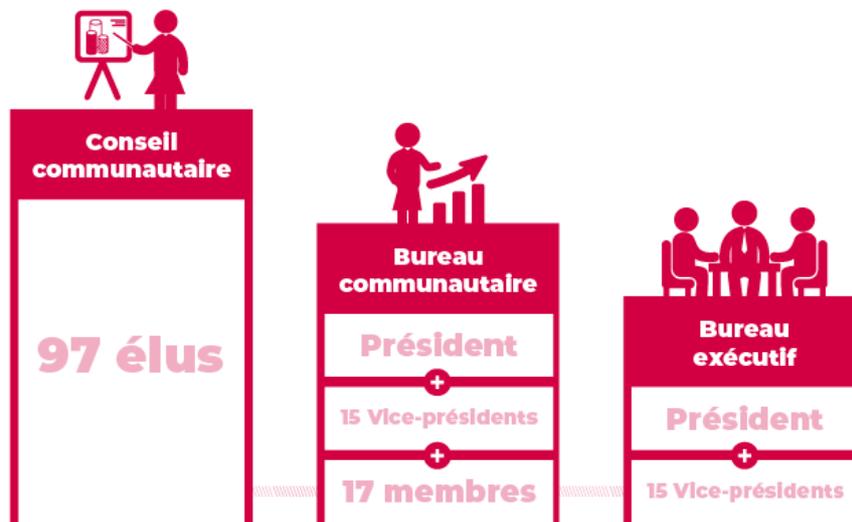
L'Agglo a pour objet d'associer des communes en vue de l'élaboration d'un projet commun d'attractivité du territoire, d'aménagement de l'espace et de développement de services à la population.

Saint-Lô Agglo représente un territoire en pleine évolution, porteur de projets ambitieux en faveur de l'économie et de la qualité du cadre de vie.

6 commissions

Ces commissions d'étudier les dossiers de compétence et de délibérations et seront soumises au conseil communautaire.

Les commissions ont le pouvoir de décision. Les affaires soumises, après avis des commissions, sont soumises au conseil communautaire. Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil communautaire.



Elles statuent à la majorité des membres présents sans qu'aucun quorum ne soit exigé. Elles élaborent un rapport sur les affaires étudiées. Ce rapport est communiqué à l'ensemble des membres du conseil.

Les séances des commissions ne sont pas publiques.

- Finances & performance
- Développement durable
- Aménagement du territoire
- Développement économique
- Enfance / jeunesse
- Sport

Commissions de l'Agglo



Fabrice LEMAZURIER
Président de Saint-Lô Agglo



Emmanuelle LEJEUNE
1^{ère} vice-présidente

COMMISSION FINANCES & PERFORMANCE	COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE	COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	COMMISSION ENFANCE JEUNESSE
<p>Loïc RENIMEL 6^{ème} vice-président</p> <p>FINANCES ET PERFORMANCE</p> <p>logistique financière, analyse et budgétaire, pacte fiscal et européen, fonds européens</p>	<p>Lydie BROTON 9^{ème} vice-présidente</p> <p>TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE</p> <p>schéma directeur immobilier (volet énergétique), ADAP, PCAET, territoires intelligents, aménagement numérique</p>	<p>Laurent PIEN 2^{ème} vice-président</p> <p>URBANISME</p> <p>PLUI, sécurité juridique des actes, application du SCOT</p>	<p>Mickaël GRANDIN 4^{ème} vice-président</p> <p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</p> <p>politique d'accompagnement des professionnels, modernisation des zones, promotion du territoire et de ses savoir-faire, Pôle hippique</p>	<p>Maryvonne RAIMBOLD 5^{ème} vice-présidente</p> <p>ENFANCE, JEUNESSE</p> <p>PESL, petite enfance et enfance jeunesse, Kiosk, résidence étudiante, offre de services familles, dynamisation de la vie étudiante</p>
<p>Marie-Pierre FAUVEL 3^{ème} vice-présidente</p> <p>RELATIONS AUX TERRITOIRES</p> <p>coopération inter-municipale, dialogue agglo-communes, rôle de la ville, Action cœur de ville, politiques contractuelles</p>	<p>Claude JAVALET 12^{ème} vice-président</p> <p>COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS</p> <p>passage REOMi, schémas de collecte, extension consignes de tri, partenariat Point Fort Environnement</p>	<p>Jocelyne RICHARD 7^{ème} vice-présidente</p> <p>HABITAT ET FONCIER</p> <p>PLH, OPAH, observatoire foncier, schéma directeur immobilier (volet gestion du patrimoine communautaire), aire d'accueil des gens du voyage</p>	<p>Emmanuelle LEJEUNE 1^{ère} vice-présidente</p> <p>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE</p> <p>offres de formation supérieures, campus unique, campus connecté</p>	<p>COMMISSION SPORT</p>
<p>Alain SÉVÈQUE 10^{ème} vice-président</p> <p>RESSOURCES HUMAINES</p> <p>gestion des ressources humaines, dialogue RH, dialogue social, utilisation, conduite du changement</p>	<p>Jean-Luc LEROUXEL 15^{ème} vice-président</p> <p>CYCLE DE L'EAU</p> <p>GEMAPI, modes de gestion des services, harmonisation technique administrative et tarifaire</p>	<p>Jérôme VIRLOUVET 8^{ème} vice-président</p> <p>TRANSPORTS ET MOBILITÉ</p> <p>PDU, mobilités douces, transport urbain et TAD (DSP), transport scolaire, transports partagés, maison des mobilités</p>	<p>Florence MAZIER 13^{ème} vice-présidente</p> <p>COMMERCE, ARTISANAT ET CIRCUITS DE PROXIMITÉ</p> <p>unions commerciales, PAT, projet de légumerie-conserverie</p>	<p>Hervé LE GENDRE 11^{ème} vice-président</p> <p>SPORT</p> <p>schéma de développement sport, lien avec les associations, offre sportive équilibrée, équipements sportifs</p>
			<p>Alexandre HENRYE 14^{ème} vice-président</p> <p>PROMOTION DU TERRITOIRE ET TOURISME</p> <p>schéma touristique et culturel, démographie médicale, haies bocagères</p>	

MàJ JANVIER 2022

Infographie gouvernance 2020-2026 des commissions janvier 2022

Rapports de performances

Rapport annuel de performance 2022

[Rapport annuel de performance 2022](#)

Rapport annuel de performance 2021

[Rapport de performance 2021](#)

Rapport annuel de performance 2020

Budget

Transparence sur les rémunérations des hauts fonctionnaires

Aux termes de l'article L.716-1 du code général de la fonction publique, les régions, les départements, les collectivités territoriales de plus de 40 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants publient chaque année, sur leur site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

Cette obligation concourt à la transparence de l'action publique et vise à répondre au droit de chacun de connaître le montant des rémunérations versées aux agents publics assumant des fonctions de haute responsabilité.

D É N O M I N A T I O N A N N É E E N E M P L O Y E U R	SOMME DES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS BRUTES EN €	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES	DURÉE CUMULÉE EN NOMBRE DE MOIS
S a 2 0 0 0 6 6 A 0 9 1 0	2023 701564,55	5	5	120

CONTACT



SAINT-LÔ AGGLO À VOS CÔTÉS

Siège Tour Agglo

70 rue du Neufbourg
50000 Saint-Lô

Lundi au jeudi : 8h30-12h /
13h30-17h30
Vendredi : 8h30-12h / 13h-17h
Samedi et dimanche : Fermé

02 14 29 00 00

[Itinéraire](#)

[Courriel](#)



CONTACTEZ-NOUS

SAINT-LÔ AGGLO

70 rue du Neufbourg
50000 Saint-Lô
Lundi au jeudi
8h30-12h/13h30-17h30
Vendredi
8h30-12h/13h-17h
02 14 29 00 00